



Litige sur le bien, description du vendeur en faute

Par **chicken13**, le **23/10/2009** à **11:03**

Bonjour,

j'ai acheter un bien immobilier suite a une annonce sur internet, ce bien etait a 650k pour 6300m2 de terrain. Sur place la proprietaire nous a dit que qu'un partie du terrain n'allait pas nous appartenir 2300 m2 cole aux reste du terrain car quelqu'un etait entrein de l'acheter pour faire une maison. On a fait une offre alors pour les 2 lots car on ne voulais pas deterrriere le parc. l'offre a ete accepter dnas nos conditions, le prix du terrain annexe payable dans 1 an. On a payer ce terrain mais comme les temps sont dures, je souhaite vendre ce terrain mais la mairie me dit qu'il est en zone ina donc pas constructible pour le moment alors que la proprietaire nous ajamais dit cela. Jai tous les echanges d'emails, mon offre qui precise bien les 2 lots, photos de plan remis par la proprietaire avec la separation , ect. J esouhaite savour si je peux faire annuler la vente si la proprietaire ne veux pas faire un geste sur ce terrain.

regards